

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Signature d'un devis pour achat de deux retourneurs dans le cadre de la DSP du vélorail du Cézallier**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de renouveler les équipements nécessaires au fonctionnement de la DSP du vélorail du Cézallier ;

**Considérant** la proposition de la société MECASYSTEM ;

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024 opération n°161 chapitre 21 immobilisations corporelles article 2188 – Autres immobilisations corporelles ;

### DECIDE

**Article 1 :** De conclure et signer un devis avec la SARL MECASYSTEM, située 4 Avenue de la Gare 15200 MAURIAC LE VIGAN, pour l'achat de deux retourneurs escamotables rabattables dans le cadre du bon fonctionnement de la DSP du vélorail du Cézallier, pour un montant de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC ;

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 3 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le



ID : 015-200066637-20240507-2024\_DPRSDT\_164-AR